



Sondez les écritures, car vous, vous estimez avoir en elles la vie éternelle, ...

..., et ce sont elles qui rendent témoignage de moi; ...

Jésus en Jean 5 v. 39

« ... n'ayant rien en nous, nous avons tout en toi ... »

(Hymnes & Cantique n°59 v.6)

Claude BEAUPORT www.bible.beauport.eu www.msgfacebook.beauport.eu

La vie en Christ ou respecter des règles ou lois ? (suite n°4)

Ce texte reprend des extraits intégraux de l'étude de l'épître aux Galates de W. Kelly

Cette étude met en évidence une série de principes chrétiens contenus dans l'épître adressée par l'apôtre Paul aux assemblées de la Galatie.

Contraste entre les principes de la loi et ceux de la foi !

Suite de : https://www.msgfacebook.beauport.eu/Messages/MSG_0225-03.html

Le texte intégral de l'étude de W. Kelly peut se télécharger depuis l'adresse :

https://www.bible.beauport.eu/_data/Etudes/PDF/WK/WK-nt09-Galates.pdf

ou avec le texte surligné :

https://www.bible.beauport.eu/_data/Etudes/PDF/WK/WK_EtudeGalates.pdf

Cette étude a été intégrée dans sa totalité et à côté de celles de Henri Rossier et J.N. Darby dans le « Bible pdf » que vous pouvez ouvrir depuis cette adresse :

<https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/>

https://www.digit-bible-jnd.beauport.eu/AT&NT_PDF/nt09-Galates.pdf

Certaines parties seront résumées en vue de la compréhension, et seulement les parties contenant un message particulier seront reprises. J'y ajouterai simplement une phrase d'introduction et une explication lorsque cela s'avère nécessaire.

N.B. Dans le texte lorsque « je » est utilisé, ce n'est pas moi qui parle, mais bien le frère W. Kelly !

Contenu :

Contraste entre les principes de la loi et ceux de la foi !	1
Introduction du sujet	3
LA CROIX : axe autour duquel toute vérité s'articule !	6
La réception de l'Esprit par la foi	7
La distinction entre la vie et l'Esprit	9
Pas seulement la vie mais aussi l'Esprit.....	10
Antérieurement à toute loi, Abraham a cru Dieu !.....	14
Tout principe de lois place sous malédiction !	15
Le chrétien est dans une position toute différente !	17
Ce qu'il faut retenir	19

Introduction du sujet

Il n'est jamais question de « **promesses** » avant Abraham : elles se rattachent aux dispensations (*) de Dieu. On pourra demander : **N'avons-nous pas des promesses ?** Si, nous avons **toutes les promesses de Dieu**, mais **où et comment ?** Elles sont **oui et amen dans le Christ Jésus** (2 Corinthiens 1 v.20). Si **nous avons Christ**, nous sommes **semence d'Abraham**, et **héritiers des promesses** (Galates 3 v.29), mais d'une manière **totale et différente de celle dont les Juifs les ont eues autrefois**, ou **les auront bientôt**.

(*) Le mot « dispensation » signifie le régime sous lequel Dieu est en relation avec ses créatures. Depuis la réception de la loi par Israël en Sinaï, jusqu'à la venue du Seigneur Jésus, la « dispensation » ou le régime de relation avec Dieu était « la dispensation de la loi ». Aujourd'hui, nous avons à faire avec « la dispensation de la grâce » qui correspond à la période de la présence de l'Eglise, Corps de Christ, sur la terre.

Nous entrons ainsi sur le terrain de la grâce pure, entièrement en dehors de toute alliance.

Il n'y a **pas d'alliance avec l'Église, ni avec nous les Gentils**.

Cela ne veut pas dire que nous ne recevons pas **les bénédictions renfermées dans la nouvelle alliance** : nous avons **tout ce qui s'y trouve de bénédictions**, et **mieux encore**, mais **différemment d'Israël**, qui a part **comme objet des promesses de Dieu**, tandis que **c'est la grâce souveraine** qui nous a **cherchés, trouvés, et bénis** — nous n'avions **droit à rien**, et **pourtant le meilleur nous est réservé**.

Nous faisons partie de cette parenthèse comme **remplissant l'intervalle entre la réjection du Messie et Sa réception par Israël bientôt, plutôt que des voies de Dieu ici-bas !**

Dans le cadre du sujet, il n'est pas tant question de promesse, que de **la manière dont la bénédiction est obtenue**.

Les Galates avaient été amenés depuis peu à jouir de la puissance et de la bénédiction du christianisme, par la prédication de l'apôtre (quel immense privilège !). Or maintenant, chose triste à dire, ils étaient **en danger de se détourner, ayant perdu le sentiment de la grâce dans leur âme**.

Par quel moyen, à l'origine, avaient-ils reçu la bénédiction de Dieu ?

Dans cette épître (Galates 2 v.21) l'apôtre insistait déjà à fond sur **le grand sujet du Saint Esprit : ce n'est pas la loi, mais la grâce de Dieu en Christ, qui donne gratuitement toute la bénédiction dont le chrétien jouit**.

Il avait montré comment « **par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu** » (Galates 2 v.19), par son propre cas, lui qui était Juif et qui, par conséquent, était nécessairement sous la loi de Dieu d'une manière qui ne pouvait être la part d'aucun Gentil comme tel.

Et ensuite, comment il avait été délivré de la loi et pouvait adopter maintenant un langage si différent : « Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi » (Galates 2 v.20). En un sens, il parle de lui-même comme étant mort, mais aussi comme étant vivant ; cette vie qui était dès lors la sienne et dans laquelle il vivait, c'était Christ en lui.

Il traite le vieux moi comme une chose morte ; tout ce qui constituait son caractère naturel, le vieux moi sujet à la loi, aussi le traite-t-il comme crucifié.

Pourquoi donc ? Quelle est la source de l'énergie d'un homme, et le but de toutes choses dans ce monde ? Qu'est-ce qui se mêle à toutes les pensées et à tous les désirs, et qui les corrompt ? C'est le moi.

Qu'il s'agisse de courage ou de générosité ou de sollicitude pour sa famille, son pays et sa religion — toutes ces choses se trouvaient en Paul avant sa conversion ; mais il y avait une chose ancrée plus profond que tout le reste, c'était le MOI.

Or ce moi a été mis à mort à la croix de Christ, laquelle jugeait son être moral tout entier comme fondé sur quelque chose de corrompu — c'est-à-dire sur lui-même. Le caractère de Paul avait été ainsi atteint jusque dans les recoins les plus profonds.

Désormais il partait du principe qu'un autre — non plus lui-même — était sa vie : Christ lui-même.

Quand on le voyait entrer dans Son amour, et accomplir Sa volonté, c'était Christ, comme l'objet qu'il visait, qui était la puissance de la vie en lui, par le Saint Esprit.

Tout cela n'est pas quelque chose de particulier à certains ; au contraire, Christ est la vie de tout chrétien, mais cela n'est pas toujours manifeste. On peut voir le vieil homme faire jaillir de l'orgueil, de la vanité, de l'amour de ses aises, ou la force de vieilles habitudes. Quand il en est ainsi, c'est qu'on a permis à la vieille nature de se montrer à nouveau, parce qu'on n'a pas été assez occupé de Christ, ni assez exercé dans le jugement de soi-même.

« Christ mort en nous », cela n'existe pas ; mais lorsque pratiquement, nous ne vivons pas de Christ, cela ressort bientôt et se trahit dans nos voies : c'est ce qui a mené Christ à la croix.

Pour l'apôtre, Christ vivait en lui, non pas la loi. « Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu » (Galates 2 v.19). Tout ce que la loi pouvait faire, c'était d'exercer son pouvoir de mort sur ceux qui lui étaient assujettis.

Paul ne cherchait pas, comme souvent aujourd'hui, à faire des efforts pour garder la loi d'une manière spirituelle, après avoir été converti ; mais « moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu » (Galates 2 v.19).

Cette expression : « que je vive à Dieu » est bien sérieuse et pleine de beauté.

La loi n'a jamais produit la vie dans une seule âme : elle tue. Ici, au contraire, vous voyez Paul mort à la loi, mais vivant à Dieu sur un principe totalement différent.

Comment cette vie est-elle venue ?

Si tout ce que la loi faisait était d'apporter une mort consciente sur son âme (cela se rapporte à ce qu'il a passé par le sentiment de sa condamnation devant Dieu), quelle est la source de la nouvelle vie ?

Non pas la loi, mais Christ.

Il en a fini avec la loi, en Christ, et il est laissé libre, et la vie qui est en lui est pour qu'il vive à Dieu. Dès lors il dit : « Je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi » (Galates 2 v.20).

Nous voyons donc ici, non seulement la source et le caractère de la vie nouvelle, mais cette vie est entièrement soutenue par la chose même qui lui a donné l'existence.

Ce fut la foi de Christ (*) qui produisit la vie, et pareillement c'est la foi de Christ (*) qui en est la puissance.

- (*) Il ne s'agit pas ici de la foi en l'œuvre de Christ à l'issue de laquelle Dieu donne la vie divine et éternelle selon Jean 3 v.14-15. Il s'agit de la foi du nouvel homme (Christ qui habite en moi de Galates 2 v.20) ! C'est cette foi de Christ qui habite dans celui qui est né de nouveau, qui produit la vie, c'est-à-dire qui produit ce que cette vie divine est par sa nature. Cette foi est aussi la puissance de cette vie ! « ... moi, je suis venu afin qu'elles aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance. » (Jean 10 v.10)

Une personne peut admirer ce qui est bon et aimable ; mais c'est autre chose que de l'être soi-même.

Et qu'est-ce qui donne la puissance ? C'est de regarder à Christ, c'est que l'âme se nourrit avec délice de Christ.

Le moyen, objectivement, c'est Christ.

« ... ce que je vis maintenant dans la chair, je le vis dans la foi, la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. » (Galates 2 v.20)

Comme les Galates annulaient la grâce de Dieu par l'introduction des principes de loi, l'apôtre ajoute :

« **Je n'annule pas la grâce de Dieu; car si la justice est par la loi, Christ est donc mort pour rien.** » (Galates 2 v.21)

Les Galates avaient pour principe que la justice était **par la loi, non pas seulement en Christ mort et ressuscité**. Alors, dit Paul, s'il en est ainsi, « **Christ est donc mort pour rien** ».

S'il ne s'agissait que de la question de la loi, la seule chose nécessaire aurait été que **Christ vive** et nous fortifie pour garder la loi. **Mais il est mort**.

L'effet de leur doctrine, Paul insiste là-dessus, est que **Christ serait mort pour rien**, alors qu'en réalité, **la mort de Christ est la chose essentielle, le vrai et seul chemin** par lequel **la grâce de Dieu vient jusqu'à l'âme**.

Ayant abordé cette grande vérité, **il ne peut s'empêcher de faire une répréhension abrupte et saisissante**, car il ressentait, par contraste, **la grandeur de la perte qu'ils faisaient**.

« **Ô Galates insensés, qui vous a ensorcelés ...** » (Galates 3 v.1)

LA CROIX : axe autour duquel toute vérité s'articule !

« **Ô Galates insensés**, qui vous a ensorcelés, vous devant les yeux de qui **Jésus Christ** a été dépeint, **crucifié** au milieu de vous ? » (Galates 3 v.1)

Il attire tout particulièrement l'attention **sur la croix de Christ** — non pas simplement sur **Son sang**, ou sur **Sa mort**, mais **sur Sa croix**.

Si vous examinez avec soin la parole de Dieu, vous verrez que **la forme particulière de présentation de la mort de Christ par le Saint Esprit** est systématiquement en rapport avec **l'emploi pratique qui en doit être fait**.

Dans toute **l'épître aux Hébreux**, hormis une exception petite mais importante, il est parlé non pas de la croix, mais **du sang de Christ** ; dans **l'épître aux Romains**, c'est surtout **Sa mort**, souvent le sang, — mais **la mort forme le grand ancrage de l'argument**.

Pourquoi, ici, le Saint Esprit dit que **Jésus a été dépeint** « **crucifié au milieu de vous** » et **non pas simplement** qu'il a **versé son sang** (voilà ce sur quoi voudrait s'accrocher un chrétien heureux de connaître le pardon), mais que **Jésus a été dépeint** ?

Dans l'Écriture, rien n'est mis en évidence, sans une raison divine pour cela.

La crucifixion couvre l'homme de honte, et **la chair plus que tout**.

Si l'on parle simplement de la mort de Christ, **cela ne me donne pas l'effet que l'homme est tenu pour rien, ni que la nature humaine est entièrement indigne devant Dieu**.

Quand l'apôtre veut montrer la séparation absolue du chrétien d'avec le monde, il dit :

« Mais qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde. » (Galates 6 v.14)

Or il est clair que c'est là une manière bien plus grave et bien plus vigoureuse de présenter le sujet.

Il n'y a pas pire folie pour le monde que la croix.

Les philosophes méprisaient l'idée qu'une personne divine puisse mourir ainsi : cela paraissait faible et vain. Ils n'avaient aucun sentiment juste de l'horreur du péché, de l'inimitié positive de l'homme contre Dieu, ni du jugement solennel et éternel de Dieu.

La croix est le moyen de faire ressortir tout cela.

Mais il y a plus encore : la croix ne montre pas simplement ce qu'est la chair, et ce qu'est le monde ; mais elle prouve aussi qu'il est vain de regarder du côté de la loi pour amener la bénédiction, sinon d'une manière négative. La loi a réellement le pouvoir de tuer, non pas de vivifier : seul Christ peut vivifier.

La réception de l'Esprit par la foi

« Je voudrais seulement apprendre ceci de vous : avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? Êtes-vous si insensés ? Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair ? Avez-vous tant souffert en vain, si toutefois c'est en vain ? Celui donc qui vous fournit l'Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le fait-il sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ? » (Galates 3 v.2-5)

L'apôtre en appelle à leurs propres souvenirs et à leur propre expérience, et leur demande comment ils avaient reçu l'Esprit, que des miracles avaient été opérés et qu'ils avaient reçu de la bénédiction. Était-ce par la loi ?

Les Galates avaient été des païens, se prosternant devant le bois et la pierre, et ils avaient été tirés hors de cet état, non par la loi, mais par la connaissance de Christ. Cela pose le problème de façon mordante, mais efficace.

Si le moyen utilisé par Dieu avait été la loi, ne se serait-il pas servi de l'apôtre Paul pour la leur imposer ? Il n'en était rien :

Paul avait placé Dieu devant eux, dans son amour saint et sauveur.

Dans son discours aux Athéniens, au milieu de l'Aréopage (Actes 17 v.19-31), il avait démontré la folie de leur idolâtrie ; il avait montré que c'était contraire à leur propre raison tant vantée, d'adorer ce qu'ils avaient fabriqué. Au-dessus d'eux et autour d'eux, tous les jours et partout, il y

avait **la marque du doigt du Créateur** de toutes ces choses. L'un de leurs propres poètes avait même dit qu'ils étaient issus de Dieu (sa race), — **non pas l'inverse, Dieu n'est pas issu de nous** (notre race), et **encore moins l'œuvre de la main des hommes**, ce que justement **l'idolâtrie fait**.

L'apôtre s'adresse toujours à la conscience des hommes.

Il montre la manière évidente dont **le diable avait troublé leurs esprits, les détournant des faits évidents** qui les entouraient, lesquels montraient un Dieu au-dessus d'eux, et **leur fournissaient des preuves de sa bonté bienfaisante**.

Puis il présente la vérité solennelle, que **Dieu appelle tous les hommes**, en tous lieux, **à se repentir, à s'incliner devant lui en reconnaissant leur péché** (ce qui est une des manières d'exprimer la repentance), parce « **qu'il a établi un jour auquel il doit juger en justice** » (**non d'après la loi, mais entièrement en justice**) « **la terre habitée, par l'homme qu'il a destiné à cela, de quoi il a donné une preuve certaine à tous, l'ayant ressuscité d'entre les morts** ».

N.B. : « la repentance » consiste à porter le même jugement que Dieu, sur une action, ou une manière de voir ou de penser ! Elle consiste à voir comme Dieu, l'horreur du péché et en reconnaître la juste condamnation. Pour ce faire, il est nécessaire de posséder la vie divine pour pouvoir porter le même jugement que celui de Dieu ! La vie s'obtient par la foi, en croyant ce que Dieu a dû accomplir à la croix en la personne du Seigneur Jésus. La réalité de la vie, la réalité de la nouvelle naissance produit sans délai la repentance ! L'absence de repentance démontre l'absence de vie. Mais Dieu n'exige pas la repentance pour donner la vie, car l'homme qui n'est pas né de nouveau n'est pas capable de se repentir !

C'est **Christ** qui était mis devant eux, et **non la loi**, selon la vérité présentée habituellement par l'apôtre ; cela a aussi été le cas avec les Galates.

Il leur rappelle **la manière dont ils avaient reçu la bénédiction** :

« **Je voudrais seulement apprendre ceci de vous : avez-vous reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi ?** » (Galates 3 v.2)

C'est un pas en avant important par rapport **au chapitre 2**, qui parle **seulement de la vie** ; mais le chapitre 3 introduit **le Saint Esprit**.

On peut remarquer que du verset 2 au verset 14, on trouve **l'Esprit en commençant** comme preuve que Dieu répand sa bénédiction sur les hommes, et **l'Esprit en terminant**.

Le but de l'argument est de **prouver le lien entre le Saint Esprit et la foi**, et **non avec la loi qui n'a que la malédiction à offrir à l'homme coupable**. **Christ est notre vie**, et **Il donne l'Esprit**.

LA DISTINCTION ENTRE LA VIE ET L'ESPRIT

Il est important de distinguer entre la vie et l'Esprit. En effet, nous ne devons pas oublier que les deux choses sont tout à fait distinctes, même si ordinairement lorsqu'une âme reçoit l'évangile, la réception de la vie et celle du Saint Esprit ont lieu au même moment.

La vie nouvelle que le chrétien reçoit en Christ n'est pas Dieu, quoiqu'elle soit de Dieu ; mais le Saint Esprit est réellement Dieu.

La vie du chrétien est une nouvelle créature ou création, tandis que le Saint Esprit est le Créateur.

Ce n'est pas parce que nous avons une vie nouvelle, que nos corps sont devenus le temple de Dieu, mais parce que le Saint Esprit y habite.

Quand les chrétiens ne font pas correctement ces distinctions, ils en arrivent à se servir de cette vie même comme consolation, pour se mettre à l'aise, allant jusqu'à dire : Je sais que je serai sauvé, inutile de poursuivre les exercices spirituels.

Combien souvent les âmes se contentent du repos et de la satisfaction d'avoir la vie, et ne mettent cette vie en exercice sans autre désir du coeur que d'amener des âmes à Christ ! Mais tout béni que soit un tel zèle, cela reste une chose bien inférieure à l'amour pour Christ, et l'amour pour Christ reste une chose inférieure à la jouissance de Son amour envers nous ; et je crois que c'est là l'ordre véritable des choses dans l'âme des saints de Dieu.

La grande chose à laquelle Dieu m'appelle, c'est d'admirer l'amour de Christ, d'y trouver mes délices, et d'apprendre de plus en plus à connaître cet amour.

Quel en est l'effet ?

L'amour pour Christ est produit dans la proportion même où je connais Son amour envers moi.

Qu'est-ce qui conduit à juger le moi, et à le tenir abaissé ? Qu'est-ce qui élève une personne au-dessus d'une marche et d'un but bas et terrestres ?

C'est d'entrer dans la bénédiction de Son amour.

Étant remplis du sentiment de cet amour, nous aimons les âmes d'une manière différente, parce que nous les voyons dans Sa lumière, et que nous les considérons d'après Ses affections, et non pas simplement comme ayant quelque lien avec nous.

C'est là le vrai secret de toute puissance spirituelle, du moins dans les formes les plus élevées de cette puissance.

Prenez encore toutes les petites souffrances que nous endurons à cause de Christ, les œuvres que nous pouvons entreprendre pour Lui — tout ce à quoi Dieu nous appelle : dans toutes ces choses, la vraie bénédiction pour le chrétien, c'est de ne pas les séparer de Christ, mais d'avoir Christ lui-même comme la source et le modèle et la mesure de tout notre service, en sorte que tout notre service devrait découler de notre jouissance de Christ.

Dans un sens le culte est une chose où il y a plus de proximité de Dieu, et il devrait être plus cher à l'enfant de Dieu, même que tout autre service ; or il n'est pas rare de trouver des serviteurs zélés mais ne connaissant guère le véritable culte.

Je dis ceci, non pour que nous servions Christ moins, mais pour que nous jouissions plus de Lui, et pour que nous Le servions dans l'esprit qui vient de la jouissance de ce qu'Il est, indépendamment des circonstances.

Quelle est la base de ce niveau de jouissance ?

C'est la paix absolue et le repos entier de notre cœur en Lui et dans Son œuvre.

Nous voyons à quel point, en Christ, il y a ce qu'il faut pour tout péché et pour satisfaire tout besoin de notre âme.

Nous sommes placés, comme enfants, en la présence d'un père ; or un père emploie toutes ses ressources pour le bien de son enfant.

Chez le pauvre pécheur, il y a le sentiment du besoin, et il faut que l'âme passe d'abord par là.

Dans l'expérience de presque toute âme régénérée, il y a une étape — un état — dans lequel il y a la vie, mais au milieu peut-être de beaucoup d'ignorance, avec pourtant un profond sentiment de péché.

Ce n'est pas là, proprement, l'état chrétien ; ce dernier, quand il est bien saisi, suppose le repos en Christ, avec la conscience que tout m'est donné de Dieu en Lui. J'ai reçu l'Esprit d'adoption et non l'esprit de servitude. Ce n'est pas seulement que mon âme est réveillée pour sentir le péché, mais le Saint Esprit habite en moi ; et le résultat de cette habitation, c'est que je sais que j'ai reçu cette plénitude de bénédiction de la part de Dieu.

PAS SEULEMENT LA VIE MAIS AUSSI L'ESPRIT

Dans la « suite n°2 » nous avons vu que le chrétien est « vivant à Dieu » [tout en étant mort à la loi] (Galates 2). Il était alors question de vie ; mais maintenant (Galates 3) l'apôtre parle de la réception de l'Esprit.

Ce n'était pas simplement une affaire de jouissance, mais une puissance miraculeuse l'accompagnait.

Lorsqu'à cette époque le Saint Esprit était donné, il y avait des démonstrations extérieures dans lesquelles Il se manifestait Lui-même, **mais cela n'a pas continué dans l'Église**.

Il réunit les deux choses ici :

« ... avez-vous **reçu l'Esprit sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi** ? Êtes-vous si insensés ? **Ayant commencé par l'Esprit, achèveriez-vous maintenant par la chair** ? ... » (Galates 3 v.2-3)

En d'autres termes : « **Allez-vous être rendus parfaits par la chair** ? ». C'était un processus par lequel **ils espéraient être rendus parfaits** ; parce que **la chair peut aisément se satisfaire d'elle-même**.

« ... **Avez-vous tant souffert en vain, si toutefois c'est en vain** ? » (Galates 3 v.4)

Il ne veut pas les abandonner ; **il ne veut pas supposer que l'ennemi va remporter sur eux une victoire telle**, qu'ils ne puissent pas être ramenés de cet état :

« ... **Celui donc qui vous fournit l'Esprit et qui opère des miracles au milieu de vous, le fait-il sur le principe des œuvres de loi, ou de l'ouïe de la foi** » ? (Galates 3 v.5)

Ceci fait allusion au travail de Paul. C'était **Dieu qui avait donné l'Esprit** ; mais il opérait **par des instruments** : ceux qui avaient été employés à la prédication de l'Évangile. L'instrument choisi de Dieu leur demande **s'ils avaient reçu le Saint Esprit**.

L'ouïe de la foi est suivie du don de l'Esprit, après que nous avons reçu Christ ; mais les deux choses sont toujours bien distinguées.

On trouve dans l'Écriture, au moins quelquefois, que **la réception de l'Esprit était postérieure à la foi en Christ**. Par exemple les Samaritains (Actes 8), l'Esprit ne leur a-t-il pas communiqué quelque temps après leur conversion ? Et, sans parler de Corneille (Actes 10), il en a été de même des disciples à Éphèse (Actes 19).

On voit bien des personnes remplies de joie en entendant l'évangile, **mais voilà que cette joie disparaît ensuite** ; peut-être faudra-t-il qu'elles traversent des exercices très douloureux, **parce qu'elles n'ont pas réellement compris l'application de l'œuvre de Christ à leur âme**. Elles ont tout simplement saisi la réalité d'une personne bénie et divine, remplie d'amour, — savoir le Seigneur Jésus ; mais ayant reçu cela, **le sentiment de leurs manquements surgit**, et elles traversent beaucoup d'exercices où leur cœur est brisé et labouré.

On ne pourrait pas dire de telles personnes qu'elles ont **reçu l'Esprit de Dieu** comme **Celui qui habite personnellement en elles**, comme **le sceau de la bénédiction trouvée en Christ**.

Mais quand elles sont amenées à se reposer en lui, **dans le sentiment complet de leur péché et de ce qu'elles sont**, — **sachant ce que Dieu est, ce qu'est Satan, ce qu'elles sont elles-mêmes, ce qu'est la loi de Dieu** — et que, **malgré tout cela, elles sont amenées à se reposer**

dans la rédemption qui est en Christ, ayant été **justifiées sur le principe de la foi**, en sorte qu'en face de tout, **elles ont la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ** (Romains 3:24 ; 5:1), **de telles personnes ont reçu le Saint Esprit** ; elles n'ont **pas seulement la vie**, mais **elles ont l'Esprit de Dieu**.

Aux premiers temps du christianisme, **cette distinction ressortait bien clairement** ; **mais le même principe demeure maintenant, bien sûr**.

Dieu donnera l'Esprit d'adoption à toutes les âmes qui regardent à Christ, et elles seront ainsi introduites dans la plénitude de la bénédiction. Mais cela n'arrive souvent qu'au lit de mort, **alors que ce ne devrait pas être le cas d'un chrétien**.

La mesure de vérité prêchée de nos jours est si faible même parmi les vrais chrétiens, que **les âmes n'ont pas conscience de leur relation, ni que la rédemption est complète**. Il en résulte qu'elles peuvent **demeurer fort longtemps privées de la consolation et de la jouissance auxquelles elles ont droit**.

Mais ce n'était **pas le cas des Galates** : ils avaient eu une pleine bénédiction. D'emblée **ils avaient été mis en possession du Saint Esprit**.

« ... **Celui ... qui vous fournit l'Esprit ... sur le principe ... de l'ouïe de la foi** » ? (Galates 3 v.5)

Ce qui veut dire qu'ils avaient **reçu l'Esprit par** [= sur le principe de] **l'ouïe de la foi** : il s'agissait donc de **la réception de l'Esprit en toute manière** ; non seulement sous l'aspect de miracles et de manifestations de puissance, **mais plus encore le Saint Esprit comme Celui qui habitait en eux**.

Lorsque des âmes n'étaient **pas nées de Dieu**, et n'avaient **qu'une profession extérieure de Christ**, elles pouvaient **recevoir l'Esprit pour des dons de puissance**, mais **non pas comme source de communion**. (Exemple : Saül, Juda, ...)

En **Hébreux 6**, on trouve ainsi des personnes **ayant été une fois éclairées, ayant goûté du don céleste, devenues participantes de l'Esprit Saint, ayant goûté la bonne parole de Dieu, et les miracles du siècle à venir, et pourtant elles étaient tombées loin. Il n'est dit nulle part qu'elles avaient été vivifiées, ni qu'elles avaient la vie** ; elles avaient été éclairées et avaient goûté du don céleste ; elles avaient été baptisées et eu les miracles du siècle à venir : **tout cela était vrai pour ces personnes**, et pourtant elles étaient tombées loin — **elles avaient abandonné Christ et L'avaient laissé pour retourner au Judaïsme**, afin de tranquilliser leur conscience à l'égard de Dieu.

Pour de tels cas, l'apôtre dit : **Il est impossible qu'ils soient « renouvelés encore à la repentance »** (Hébreux 6 v.6) ; **ce sont des apostats**, voilà la situation.

Sur une échelle bien plus grande, **le terrible jugement final** viendra d'une manière semblable comme résultat inévitable du **reniement du christianisme**.

Il faut que cela arrive, car **Dieu n'a rien de meilleur** à introduire, **rien par quoi** Il puisse agir sur l'homme **quand celui-ci rejette la révélation chrétienne** et **la grâce de Christ**.

Or **telle était la pièce à conviction contre les Galates**.

Ils savaient que **la prédication qu'ils avaient entendue** n'était **pas au sujet de la loi**, et qu'ils avaient **reçu l'Esprit** personnellement.

Ils devaient considérer **ce qu'implique la réception du Saint Esprit** — pas seulement une manifestation de puissance, mais **une bénédiction plus profonde qui demeure maintenant**.

Quelle bonté de Dieu qu'il en soit ainsi, qu'Il n'ait pas retiré la source de la jouissance de Christ ! On aurait pu penser au contraire que, **vu la profondeur de la chute**, si quelque chose devait être retiré, **ce devait bien être cette jouissance de Christ**.

À la Pentecôte, **les saints étaient tous**, ou presque, **de petits enfants**. C'est ne pas comprendre moralement ce qu'était ce jour-là, ni l'état antérieur des disciples, **que de supposer que le merveilleux déploiement de puissance de ce jour** démontrait qu'il était accordé alors **une jouissance de Christ plus profonde qu'ailleurs et plus tard**.

On voit aujourd'hui **un danger similaire** chez des personnes s'imaginant que **le moment de la conversion** est celui de la plus riche moisson possible de paix et de joie : **or, au mieux, c'est la jouissance d'un PETIT ENFANT**.

Il y a un sentiment puissant de la délivrance ; mais **le sentiment de la délivrance** n'est **pas nécessairement Christ**, ni la manière la plus douce **de goûter Christ**. Il est en relation avec **notre sentiment de l'amour de Christ** ; et c'est assurément notre privilège d'en jouir ; mais il y a **une connaissance de Christ Lui-même** et **des délices trouvés en lui**, qui sont **plus profonds, étant basés sur une intimité croissante avec Sa gloire personnelle, Son amour et Son oeuvre**.

Ces Galates se plaçaient sous la loi, et **l'apôtre leur en met la folie sous les yeux**. Ils cherchaient à **se rendre parfaits par la chair**.

C'est là simplement **la nature**, opérant sur **ce qui touche au moi**, et **non pas découvrant Christ à l'âme**.

Les Galates pensaient être obligés de faire certaines choses. Paul leur réplique que **c'est la chair**, et leur rappelle :

« ... **Avez-vous tant souffert en vain ? ...** » ([Galates 3 v.4](#))

ANTERIEUREMENT A TOUTE LOI, ABRAHAM A CRU DIEU !

« **Comme Abraham a cru Dieu, et cela lui fut compté à justice** » ([Galates 3 v.6](#) / [Romains 4 v.3](#))

Il y a une grande force dans cette allusion à Abraham, car tout Juif voudrait faire appel à lui, comme la racine de la circoncision ; et la manière dont la loi avait été introduite parmi les Galates, était d'**attacher une grande importance au droit de la circoncision**.

L'argument de ces hommes judaïsants (*) était le suivant :

Vous ne pouvez avoir la bénédiction intérieure de la circoncision sans vous soumettre à sa forme extérieure.

(*) « judaïser » veut dire réintroduire les formes juives, telle que la loi le spécifiait.

L'apôtre en appelle à Abraham pour prouver le contraire : dans son cas, **il s'agissait d'une question de foi**, et **non de loi ni de circoncision**.

Quand est-ce qu'Abraham crut Dieu et que cela lui fut compté à justice ? Avant que la circoncision n'ait été introduite ; car **l'histoire est formelle et montre à l'évidence que ce rite fut prescrit après qu'Abraham ait cru Dieu**, et que Dieu le lui eut compté à justice.

Alors l'apôtre continue :

« **Sachez donc que ceux qui sont sur le principe de la foi, ceux-là sont fils d'Abraham.** » ([Galates 3 v.7](#))

Telle est la conclusion qu'il en tire :

Si Abraham a été introduit dans cette position de bénédiction **par la foi, toute sa semence [= sa descendance] est bénie d'une manière semblable.**

Il commence par **la semence naturelle, le Juif**, puis il introduit aussi **les Gentils** :

« Or l'Écriture, **prévoyant que Dieu justifierait les nations sur le principe de la foi**, a d'avance annoncé **la bonne nouvelle à Abraham : 'En toi toutes les nations seront bénies'**. De sorte que **ceux qui sont sur le principe de la foi sont bénis avec le croyant Abraham.** » ([Galates 3 v.8-9](#))

Au paragraphe suivant, l'apôtre ne raisonne pas seulement d'après la promesse faite à Abraham lui-même mais **d'après celle qui a été faite à sa semence** ; mais **ici il omet à dessein la semence**.

Il fait référence à **la première promesse faite à Abraham**, parce que, quand elle fut faite, **il n'y avait aucune pensée de circoncision** (*).

(*) Il est question de la scène : « *Et l'Éternel avait dit à Abram : Va-t'en de ton pays, et de ta parenté, et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai ; et je te ferai devenir une grande*

nation, et je te bénirai, et je rendrai ton nom grand, et tu seras une bénédiction ; et je bénirai ceux qui te béniront, et je maudirai ceux qui te maudiront ; et **en toi seront bénies toutes les familles de la terre**. Et Abram s'en alla, comme l'Éternel lui avait dit ... » (Genèse 12 v.1-4). **Cette scène est antérieure au commandement donnée à Abraham** : « Et Dieu dit à Abraham : Et toi, **tu garderas mon alliance, toi et ta semence après toi**, en leurs générations. C'est ici mon alliance, que vous garderez entre moi et vous et ta semence après toi : que **tout mâle d'entre vous soit circoncis**. Et vous circoncirez la chair de votre prépuce, et ce sera un signe d'alliance entre moi et vous. » (Genèse 17 v.9-11)

L'apôtre leur montrait qu'ils seraient bénis **comme Gentils** — **et non en devenant virtuellement Juifs** ; car la bénédiction leur parviendrait en tant que Gentils.

La bénédiction dépendait donc de la foi, et non des œuvres de loi, ni de la circoncision !

Abraham fut béni sur le principe de la foi, Dieu lui avait promis : « **En toi seront bénies toutes les familles de la terre** », **non pas dans la circoncision, mais en Abraham** ; nous voyons ainsi que, dans le cas d'Abraham, **le principe d'une promesse est introduit**.

En fait, **Abraham était un idolâtre** à l'époque où Dieu se révéla à lui (Josué 24 v.2) : **la véritable bénédiction est toujours l'effet de cette révélation que Dieu fait de lui-même à l'âme**.

L'effet de cette révélation à Abraham, c'est qu'il quitte son pays et la maison de son père, et qu'**il part, obéissant à la parole de Dieu**, « **ne sachant où il allait** » (Hébreux 11 v.8).

Il comptait **sur la bonté de Dieu envers son âme** et il reçoit de Dieu **la promesse de la bénédiction, pour lui et pour d'autres aussi** ; comme il fut dit : « **En toi seront bénies toutes les familles de la terre** ».

« **De sorte que ceux qui sont sur le principe de la foi sont bénis avec le croyant Abraham** ». Et il fait le raisonnement suivant : **Comme la bénédiction dans ce cas dépendait de la foi, il en est de même de la vôtre**.

TOUT PRINCIPE DE LOIS PLACE SOUS MALEDICTION !

« Car **tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction** ; car il est écrit : '**Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire**' » (Galates 3 v.10).

C'est là une phrase solennelle et majestueuse, qui porte sur elle **le cachet même de Dieu**,

Oh ! **si ceux qui veulent enseigner la loi**, comme tous principes de règles à suivre, voulaient comprendre cette parole sortie de la bouche de Dieu !

Il n'est **pas dit** que tous ceux qui ont **violé la loi** sont sous malédiction, mais **toutes les personnes** qui prennent une **position sur une base de loi** ! C'est-à-dire :

Quiconque essaie de plaire à Dieu sur ce principe-là tombe sous la malédiction !

Et pourquoi ? **Parce qu'il y a LE PECHE.**

Et si l'homme avec le péché sur lui (1*), ou en lui (2*), essaie de rendre sa cause meilleure par le moyen de la loi, il est sous la malédiction de la loi en application de ce principe.

Nous n'avons pas besoin d'attendre une preuve sur des faits ; **celui qui prend cette place est condamné.**

(1*) Le péché « sur moi » signifie un acte commis par moi contraire à la volonté de Dieu.

(2*) Le péché « en moi » est la racine que j'ai hérité de mes parents et qui me pousse à faire ma propre volonté, opposée à celle de Dieu

Si Dieu devait agir avec les hommes comme ils agissent avec Dieu, ils devraient être condamnés à mort, sans espoir de secours ni de délivrance.

La régénération ne délivre pas, et ne saurait être alléguée comme moyen de défense. **S'ils sont sous le gouvernement de la loi** comme règle de droit, ceux qui la violent sont nécessairement condamnés.

La conclusion est sans appel :

Si je me place sur ce terrain, il n'y a pas la moindre ressource en cas de manquement, à moins que je ne fasse valoir aussi les sacrifices et les offrandes pour le péché. **Mais si je ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi**, si je ne réussis pas à les observer toutes sans faute, **je suis maudit.**

Une telle position peut-elle jamais convenir à un chrétien ? **Impossible** ; et pour cette raison, **tout est incohérent chez ceux qui parlent ainsi** ; car après tout ils se reposent en réalité sur Christ.

Mais que dit Paul ?

« ... **que par la loi personne ne soit justifié devant Dieu, cela est évident** ... » (Galates 3 v.11)

Pourquoi cela est-il évident ? Parce que les Ecritures disent aussi :

« **Le juste vivra de foi.** » (Galates 3 v.11)

C'est **une erreur complète** de supposer que **la justice et la vie** sont par la loi comme source, ou comme puissance, ou comme mesure. Car les Ecritures disent aussi :

« Mais **la loi n'est pas sur le principe de la foi**, mais : '**Celui qui aura fait ces choses vivra par elles**'. » (Galates 3 v.12)

LE CHRETIEN EST DANS UNE POSITION TOUTE DIFFERENTE !

Cette partie du sujet se termine en montrant que notre position, comme chrétiens, est entièrement différente !

N.B. : Les pronoms « nous » et « vous » englobent des groupes de personnes bien définis selon le contexte. Lorsque « nous » est mis en contraste avec « vous », « nous » signifie « nous, d'origine juive » et « vous » signifie « vous, qui n'êtes pas d'origine juive ». En dehors de ce contraste, « nous » signifie « nous, chrétiens ».

Il commence par le Juif, car c'est aux juifs que la loi a été donnée :

« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous, car il est écrit : 'Maudit est quiconque est pendu au bois' ... » ([Galates 3 v.13](#))

Nous lisons dans la 2^{ème} épître aux Corinthiens une expression apparentée, parlant du Seigneur Jésus : « ... il l'a fait péché pour nous ... » ([2 Corinthiens 5 v.21](#)), tout comme ici : « devenu malédiction pour nous ».

Il y a cependant une différence quant aux personnes incluses dans le « nous ». Dans l'épître aux Corinthiens, l'apôtre montre qu'il y a une grande bénédiction à faire la découverte que c'est pour « nous », tous les croyants de quelle qu'origine soient-ils, il n'y a pas de contraste entre Juifs et nous, non-Juifs. Le « nous » de Corinthiens comprend tous !

Ici, dans l'épître aux Galates, « nous » signifie la partie juive des croyants.

Par contre, il parle ensuite des Gentils d'une manière particulière et distincte :

« ... afin que la bénédiction d'Abraham parvînt aux nations dans le Christ Jésus ... » ([Galates 3 v.14](#))

Pour ensuite les mettre tous ensemble :

« ... afin que nous reçussions par la foi l'Esprit promis. » ([Galates 3 v.14](#))

Ici le « nous » désigne tous les croyants, soit Juifs soit Gentils

Ainsi donc, ce point-là est très clair :

- Premièrement, s'agissant de Juifs, c'est comme s'il disait : « nous avons tous pareillement besoin de Christ, parce que nous n'avons pas persévéré dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire ; et Christ est venu, et nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ».
- Puis, en ce qui vous concerne, vous les Gentils — vous qui n'avez jamais rien eu à faire avec la loi, allez-vous chercher la bénédiction sur le terrain même dont nous ne pouvons attendre que malédiction ?

L'apôtre a cité en Galates 3 v.10 un passage du Deutéronome 27 dans lequel on trouve une révélation très frappante :

« Et Moïse commanda au peuple ce jour-là, disant : Quand vous aurez passé le Jourdain, **ceux-ci se tiendront sur la montagne de Garizim pour bénir le peuple** : Siméon, et Lévi, et Juda, et Issacar, et Joseph, et Benjamin ... » ([Deutéronome 27 v.11-12](#))

Et ensuite :

« ... et **ceux-ci se tiendront sur la montagne d'Ébal, pour maudire** : Ruben, Gad, et Aser, et Zabulon, Dan, et Nephthali. Et **les Lévites prendront la parole**, et **diront à haute voix à tous les hommes d'Israël** :

Maudit l'homme qui ... Et tout le peuple répondra, et dira : **Amen !**

Maudit qui ... Et tout le peuple dira : **Amen !** ... **Maudit** qui ... **Amen !** ...

...

Maudit qui n'accomplit pas les paroles de cette loi, en les pratiquant ! Et **tout le peuple dira : Amen !** » ([Deutéronome 27 v.13-26](#))

Une moitié des tribus devait se tenir sur une montagne pour bénir, et l'autre moitié sur une autre montagne pour maudire ; mais juste après, quand ce qu'il fallait faire est indiqué, seules les malédictions sont mentionnées, et il n'y a aucune bénédiction ! Pourquoi ?

Parce que :

« ... **tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction** ... » ([Galates 3 v.10](#))

Dieu avait parlé de séparer en deux les tribus pour bénir et pour maudire ; mais quand on arrive aux faits, seules les malédictions paraissent, et non les bénédictions.

Quelle grande et solennelle confirmation de la vérité que nous venons de considérer ! Dieu ne prévoyait rien de positif pour que qui que ce soit obtienne la bénédiction ainsi. S'étant placés sur un terrain légal, ils ne pouvaient recevoir que la malédiction ; et par conséquent, on n'entend prononcer que les malédictions.

L'apôtre termine donc d'une manière triomphante cette partie du sujet.

Le croyant, après avoir reconnu pleinement la malédiction de la loi à cause du péché, peut alors dire, par la grâce de Dieu :

« **Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous** ... » ([Galates 3 v.13](#))

Ce n'est pas seulement qu'il a été **maudit** à notre place, mais Il est devenu malédiction.

Qu'est-ce qui pouvait faire sentir plus vigoureusement à quel point il s'est identifié pleinement avec cette condition en totalité ?

La conséquence est que ceux qu'il représentait en grâce en sont complètement délivrés ; bien plus, du moment que la bénédiction commence à couler, elle déborde bien au-delà des anciennes limites. Aussi dit-il :

« ... (car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois), afin que la bénédiction d'Abraham parvint aux nations dans le Christ Jésus ... » (Galates 3 v.13-14)

Il fallait avant tout que Dieu ôte la malédiction ; une fois cela accompli selon la sainteté divine, pour ces Juifs croyants, la même croix de Christ a fait déborder la miséricorde envers les Gentils. Christ avait accompli l'œuvre de la rédemption, et bien que son application première soit pour le Juif, toutefois son efficacité et sa gloire ne pouvaient pas, bien sûr, demeurer cachées.

La bénédiction d'Abraham parvient aux Gentils dans le Christ Jésus :

« ... afin que nous reçussions par la foi l'Esprit promis. » (Galates 3 v.14)

Ainsi s'achève l'argument fondé sur la promesse de l'Esprit, et en voici les conclusions :

- la loi n'a jamais procuré de bénédiction à ceux qui étaient sous elle, même s'ils étaient la semence d'Abraham, et cela, parce qu'ils étaient pécheurs ;
- elle n'a jamais été le moyen pour eux de recevoir le Saint Esprit comme puissance pour jouir de Christ.
- D'un autre côté, l'ouïe de la foi, comme autrefois pour Abraham, est l'unique et simple moyen que le Saint Esprit emploie pour toute paix et pour toute bénédiction réelles ; et cela vaut, par la rédemption, non seulement pour le Juif orgueilleux mais maudit, mais aussi pour le Gentil, maintenant expressément embrassé dans la bénédiction, même dans sa partie la plus riche, l'Esprit promis.

Ce qu'il faut retenir

D'abord le contraste entre la part revenant à la foi et celle revenant à la loi. Nous avons vu que la loi amenait nécessairement la malédiction, non pas qu'elle soit mauvaise en elle-même, mais parce que les hommes — parce qu'Israël — étaient pécheurs.

La loi donc, précisément parce qu'elle est sainte, et juste, et bonne, devait condamner ceux qui n'étaient pas bons, mais mauvais. Pour de tels, par conséquent, la conclusion de la loi était la malédiction. C'était bien la loi de Dieu, mais tout ce que Sa loi pouvait ou devait apporter à des pécheurs, c'était la condamnation et la malédiction.

Or d'un autre côté, Dieu aime bénir. Comment concilier tout cela ? Pour que Dieu introduise une bénédiction pour l'homme misérable et perdu ?

La réponse est que :

« ... ceux qui sont sur le principe de la foi sont bénis avec le croyant Abraham. » (Galates 3 v.9)

Abraham a reçu une bénédiction, et non pas une malédiction, et cela à cause de la foi, et non de la loi.

Puisque la loi ne peut amener que la malédiction sur toute âme qui prend ce terrain dans ses rapports avec Dieu, indépendamment de savoir si elle est bonne en elle-même, l'apôtre prouve que :

« ... tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi sont sous malédiction ... » (Galates 3 v.10)

Rien ne pouvait être plus universel, ni plus déterminant.

La loi n'a rien d'autre que la malédiction sur tout enfant d'Adam, qui essaie de se placer sur ce terrain comme moyen de relation avec Dieu.

Est-ce que je cherche à obéir à Dieu, en promettant de le faire, afin d'obtenir de Lui une bénédiction ? Je ne récolterai que la malédiction.

Je dois obéir !

Si j'essaie de le faire, m'astreignant à suivre des règles, bonnes en soi, étant moi-même pécheur, l'effet de ce principe de lois est de manifester mon péché et de me maudire.

Par contre, la foi m'introduit dans la bénédiction par la grâce de Dieu, oui, même dans toute bénédiction.

Par la foi, le chrétien peut dire :

« Car moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu. Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi ; — et ce que je vis maintenant dans la chair, je le vis dans la foi, la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi. » (Galates 2 v.19-20)

C'est dans la communion avec le Seigneur Jésus que le croyant garde la conscience que Christ vit en lui. Et pour ce faire, le Seigneur Jésus en donne Lui-même la clé :

« Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang demeure en moi et moi en lui. » (Jean 6 v.56)

C'est donc en nous souvenant de ce que le Seigneur Jésus a accompli à la croix, pour nous puissions naître de nouveau. C'est comme homme nouveau que nous avons communion avec Lui ! Si nous oublions de « manger sa chair et boire son sang », nous oublions que « ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair » (Galates 5 v.24), et ne demeurant pas en Lui, et Lui en nous, le péché se manifestera par l'activité de la chair !

à suivre ...